

Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2021

Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Tréméven, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au siège de la mairie, sous la présidence de Monsieur LIENNEL Yves, Maire.

Présents : Mmes. CAULET Brigitte, GÉNISSEL Véronique, VERMEY Liliane « Vicky », LAMBERT Isabelle
MM. ELIE Michel, LE TROADEC Stéphane, LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, DALLIER Olivier, RODRIGUEZ Cédric

Absents : GUILLOUX Gérald

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : LAMBERT Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h55

Ordre du jour :

- 1- Subvention UDAP fontaine St Jacques
- 2- Recrutement / départ en retraite de Gilles L'Hotellier
- 3- Questions diverses

- Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 juillet 2021

Les conseillers n'ayant pas de remarque à formuler, le compte-rendu de cette réunion est validé à l'unanimité des membres présents à ce conseil municipal

1. Subvention UDAP fontaine St-Jacques

D2021/ : SUBVENTION UDAP FONTAINE ST-JACQUES

M LEFORT, architecte des bâtiments de France a inscrit la fontaine St-Jacques dans le programme d'entretien 2021 des monuments historiques classés.

Le devis de rénovation de la fontaine a été validé lors du précédent conseil municipal

Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité,

SOLLICITE l'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit des services de l'Etat chargés des monuments historiques pour ces travaux de maçonnerie

SOLLICITE l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC à 50% du montant hors taxes des travaux ainsi que les aides de la Région Bretagne et du Département des Côtes D'Armor.

2. Départ en retraite Gilles - Création au tableau des effectifs d'un poste

D2021/24 : CREATION D'UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

M L'HOTELLIER Gilles, adjoint technique principal 2^{ème} classe, part en retraite au 1^{er} février 2022. La commune souhaite donc recruter un adjoint technique territorial ou un adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, à temps plein en remplacement, M le Maire souhaite également ouvrir le recrutement aux non-titulaires, donc aux contractuels.

Il s'agit de recruter avant le départ de Gilles pour un travail en binôme.

Missions (non exhaustives) de l'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural :

- Assurer l'entretien et la mise en valeur des espaces verts : tonte, débroussaillage, taille et entretien des haies et des arbres, plantation de fleurs et arbres, arrosage, évacuation et valorisation des déchets verts, etc.
- Contribuer au nettoyage, à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux en effectuant des interventions de premier niveau : petite maçonnerie, petite plomberie (joints, robinetterie, etc.), pose et installation d'équipements (étagères, patères, etc.) travaux de peinture.
- Assurer le petit entretien de voirie, entretien du bourg et de toutes les infrastructures de la commune.
- Assurer l'entretien courant des matériels et engins

Aujourd'hui il s'agit de créer un nouveau poste au tableau des effectifs de la commune, le poste de Gilles sera supprimé après son départ en retraite.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la création en catégorie C d'un poste adjoint technique territorial ou adjoint technique territorial 2^{ème} classe

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Questions diverses

- Avancée de la fibre optique

La séance est levée à 19 heures 20.

Conseil municipal
Séance du 27 septembre 2021

FEUILLET DE CLÔTURE DE SÉANCE

Délibérations

Numéro ¹	Libellé	Page
D 2021/23	Subvention UDAP fontaine St-Jacques	2021/
D 2021/24	Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur	2021/

Signature des membres présents à la séance

Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
ELIE Michel		LE TROADEC Stéphane	
LIENNEL Yves		RANNOU Jérôme	
CAULET Brigitte		GÉNISSEL Véronique	
VERMEY Liliane « Vicky »		GUILLOUX Gérald	
DALLIER Olivier	<i>ABSENT</i>	RODRIGUEZ Cédric	
LAMBERT Isabelle			

¹ D = Délibération : DM = décision du maire sur délégation du conseil municipal